



# Non respect d'un créancier d'appliquer plan de surendettement

Par **anatoisse**, le **01/03/2016** à **16:21**

Bonjour,

Suite à un plan de surendettement définitif, un créancier (crédit immobilier de France) s'acharne à vouloir plus que le montant indiqué sur le plan.

Montant du plan 124 904,83€, je décide de vendre l'appartement, compromis signé à 81 000€ différence == 43 904,83€, je leur propose un règlement mais le CIF veut 6 437,30€ de plus (ils ont déjà baissé de 3000€ soit disant un cadeau, gentil non).

Le CIF bloque la vente (levée d'hypothèque), le notaire me dit ne rien pouvoir faire et encore moins la banque de France. J'ai besoin d'un conseil, je pense saisir la justice, avec ou sans avocat devant le "Juge de l'Exécution". Peut être y a-t-il d'autres recours. Merci.

.A.